



Information presse

17.04.2015



Bilans Gaz à Effet de Serre, où en est-on ? L'ADEME lance la plate-forme de déclaration des bilans d'émissions de GES

La lutte contre le changement climatique impose la mise en place de plans d'action rigoureux, tant au sein des collectivités que des entreprises. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), obligatoire pour un certain nombre d'entre elles, permet de mieux connaître les sources d'émissions de GES pour identifier les actions à mener. L'ADEME lance aujourd'hui sur le centre de ressources www.bilans-ges.ademe.fr, une plateforme de déclaration de ces bilans qui permettra, outre, la simplification des démarches de déclaration, de faciliter le partage d'informations sur les bilans d'émissions des GES.

Réaliser son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) permet d'identifier les postes qui génèrent le plus de gaz à effet de serre et de mettre en place des actions pour les réduire. Depuis 2010, il est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés en France métropolitaine et de plus de 250 salariés en outre-mer, les collectivités de plus de 50 000 habitants, les établissements publics de plus de 250 agents et les services de l'Etat. A ce jour, parmi les entités concernées par cette obligation, 60% des collectivités, 56% des entreprises et 38% des établissements publics ont réalisé leur bilan GES.

Dans le cadre de son centre de ressources des bilans GES, l'ADEME met en ligne une plateforme unique de déclaration des bilans GES qui permettra :

- Une simplification de la procédure de déclaration du bilan GES via un dépôt en ligne qu'on soit « obligé » ou « volontaire »,
- Un meilleur partage des sources d'émission, des méthodologies...via la consultation facilitée des autres Bilans GES déposés dans un même secteur d'activité ou une même région,
- Une meilleure information sur l'actualité des bilans GES (méthodologie, plan d'action, bonnes pratiques...) via un forum de discussion et d'échange.

Le centre de ressources des bilans GES

Le centre de ressources des bilans GES a pour objectif de proposer des éléments de compréhension sur la comptabilité carbone, ainsi que toutes les clés pour agir et aider à la réalisation d'un bilan efficace :

- les méthodologies par secteur
- les données via la Base Carbone®
- des conseils pour élaborer et évaluer son plan d'action

Mais aussi, l'actualité des bilans GES.



<http://bilans-ges.ademe.fr>

Pour la première fois, toutes les données issues des bilans GES seront disponibles dans un endroit unique, accessible à tous, ce qui permettra de mieux connaître le dynamisme des différents secteurs en matière de comptabilité des Gaz à Effet de Serre et à plus long terme d'évaluer le dispositif réglementaire.

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](mailto:Service.de.presse@ademe.fr)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr